

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 octobre 2003
Français
Original: anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël

**à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 16 octobre 2003, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la République
islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 15 octobre 2003 par M. Fayssal Mekdad, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président du Groupe arabe pour le mois d'octobre 2003 (A/ES-10/242), et de vous faire savoir que le Groupe de l'OCI appuie la demande formulée par le Groupe arabe de reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence, au titre du point 5.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mohammad H. **Fadaifard**

